



CONSEIL D'EXPLOITATION REUNION DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 18 heures 30, le Conseil d'exploitation de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la mairie de Prahecq, sous la présidence de Mme Valérie VERRIER.

Date de convocation : 28 mars 2024.

Présents : BOUCHEREAU Patrick, FERJOU Grégory, GIRARD Claude, MOINARD Philippe, RICHARD, Cécile, VERRIER Valérie.

Excusés : LEFORT Jean-Marie, RIVET Damien.

Absents : HAYE Jean-Marie, JARRIAULT Florent.

Secrétaire de séance : M. MOINARD Philippe.

➤ **Finances - Budget**

202402-01	Compte de gestion 2023 – Régie balayage.
202402-02	Compte administratif 2023 – Régie balayage.
202402-03	Affectation des résultats – Régie balayage.
202402-04	Budget primitif 2024 – Régie balayage

➤ **Questions diverses**

D202402-00 OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

• **VERIFICATION DU QUORUM A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**

- Quorum : 6 membres
- Présents : 6 membres

Madame la Présidente note que les conditions de quorum sont respectées et conclut en ce sens, que le Conseil d'exploitation peut valablement délibérer.

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Comité syndical désigne à l'unanimité, Monsieur Philippe MOINARD, secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE**

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil, le procès-verbal de la séance du Conseil d'exploitation du 10 avril 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

D202402-01 COMPTE DE GESTION 2023 – REGIE BALAYAGE.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Le Conseil d'exploitation ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président du SIVOM relatif à la Régie balayage du SIVOM de Prahecq sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget 2023 de la Régie et les décisions qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'exploitation, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D202402-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – REGIE BALAYAGE.

Monsieur le Président du SIVOM se retire au moment du vote.

Le Conseil d'exploitation, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq, dressé par Monsieur Philippe MOINARD, Président du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les délibérations modificatives, les consommations de crédits et la note de présentation synthétique, à l'unanimité :

Acte la présentation faite du compte administratif du budget de la Régie, lequel se résumer ainsi :

- *Dépenses de fonctionnement : 78 729,09 €*
- *Recettes de fonctionnement : 102 514,06 €*
- *Dépenses d'investissement : 178 495,98 €*
- *Recettes d'investissement : 17 646,55 €*

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2023 : 0 €
- Restes à réaliser en recettes au 31/12/2023 : 0 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

REALISATIONS 2023

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	78 729,09 €	102 514,06 €	23 784,97 €	-137 064,46 €
INVESTISSEMENT	178 495,98 €	17 646,55 €	-160 849,43 €	

REPORTS N-1

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 213,78 €	8 213,78 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	177 195,80 €	177 195,80 €

TOTAL 2023 (reports + réalisations)

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	FONDS DE ROULEMENT
FONCTIONNEMENT	78 729,09 €	110 727,84 €	31 998,75 €	48 345,12 €
INVESTISSEMENT	178 495,98 €	194 842,35 €	16 346,37 €	

RESTES A REALISER 2023

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESULTATS CUMULES

SECTION	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	EXCEDENT A REPORTER
FONCTIONNEMENT	78 729,09 €	110 727,84 €	31 998,75 €	48 345,12 €
INVESTISSEMENT	178 495,98 €	194 842,35 €	16 346,37 €	

Le Conseil d'exploitation, à l'unanimité des membres présents (Monsieur le Président du SIVOM et Vice-président de la Régie ne participant pas au vote), décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget régie balayage du SIVOM de Prahecq.

D202402-03

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – REGIE BALAYAGE.

TABLEAU DE CALCUL DES RESULTATS 2023

SECTION	RESULTATS A LA CLOTURE 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
INVESTISSEMENT	177 195,80 €	/	-160 849,43 €	16 346,37 €
FONCTIONNEMENT	8 213,78 €	0,00 €	23 784,97 €	31 998,75 €
TOTAL	185 409,58 €	0,00 €	-137 064,46 €	48 345,12 €

CALCUL DE LA REPRISE DES RESULTATS

Résultat d'investissement (1)	16 346,37 €	AFFECTATION Compte n°1068 Affectation d'investissement : 0 € (recettes d'investissement). Compte n°002 Excédent reporté au fonctionnement : 31 998,75 € (recettes de fonctionnement). Compte n°001 Déficit reporté d'investissement : 0 € (dépenses d'investissement).
Restes à réaliser en dépenses (2)	0,00 €	
Restes à réaliser en recettes (3)	0,00 €	
Calcul du besoin de financement (si 1+2-3 est négatif)	0,00 €	
Résultat de fonctionnement (4)	31 998,75 €	
Affectation à l'investissement (5)	0,00 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (4-5)	31 998,75 €	

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2023 de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq, le Conseil d'exploitation décide, à l'unanimité :

- D'affecter au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 € (financement des dépenses obligatoires).
- D'affecter au compte 001 – Déficit reporté d'investissement : 0 €.
- D'affecter au compte 002 – Excédent reporté de fonctionnement : 31 998,75 €.

D202402-04 BUDGET PRIMITIF 2024 – REGIE BALAYAGE.

Après présentation du projet de budget primitif 2024 de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq et de la note de présentation synthétique concomitante, le Conseil d'exploitation vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2024 – budget Régie balayage, lequel peut se résumer, restes à réaliser compris, ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 125 919,75 €
- Recettes de fonctionnement : 125 919,75 €
- Dépenses d'investissement : 62 976,89 €
- Recettes d'investissement : 62 976,89 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.

Délibération n°1 à 4.

La Présidente du Conseil d'exploitation,
Valérie VERRIER,



Le Secrétaire de Séance,
Philippe MOINARD

